Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance

nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 35 (1947)

Heft: 726

Artikel: Charte du travail féminin et Commission des occasions de travail

Autor: A.W.-G.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-266136

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

8 MARS 1947 - GENEVE

FONDATRICE DU JOURNAL

M^{mo} WIBLÉ-GAILLARD, 10, rue des Granges **ADMINISTRATION ET ANNONCES** M^{mo} Renée BERGUER, 7, route de Chêne

Organe officiel des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS

SUISSE 1 an Fr. 6.

6 mois 3.50
ETRANGER 8. 8. Largeur de la colonne : 70 mm.

6 dictions p. annonces répétéss
Les abonnements partent de n'importe quelle date

ANNONCES

Le secret du bonheur. c'est la liberté et le secret de la liberté, c'est un cœur courageux.

PÉRICLÈS.

Charte du Travail féminin et Commission des Occasions de Travail

Plus d'une lectrice se souvient sans doute d'avoir remarqué, dans le Mouvement Féministe, de brefs articles sur l'activité de la Commission des Occasions de travail féminin Cette commission avait été créée après de nombreuses démarches de Mlle A. Martin, auprès des bureaux compétents à Berne, par la section professionnelle de notre Secrétariat féminin suisse. Mmes Murset et Niggli réussirent à grouper dans cette commission qui se réunit au cours de diz-huit mois, tantôt à Berne, tantôt accommission qui se réunit au cours de diz-huit mois, tantôt à Berne, tantôt accompission des femmes compétentes dans les principales branches des professions féminines. Le Dr Illé, collaborateur de M. Zipfel, délégué aux occasions de travail, avait, dès la première séance, indiqué les renseignements qu'il était utile de récolter pour préparer des occasions de travail féminin, en cas de chômage dans notre pays. A tour de ments qu'il était utile de récolter pour préparer des occasions de travail féminin, en
cas de chômage dans notre pays. A tour de
rôle, chaque membre de la commission présenta un rapport sur sa catégorie professionnelle spéciale, étudiant les conditions de travail, de salaire, les possibilités d'emploi, la
pénurie ou l'abondance de main-d'œuvre éventuelle. Ces rapports, tous fort intéressants,
étaient multigraphiés au Secrétariat, distribués aux membres et envoyés à M. le Dr
Iklé. Mile Niggli en a fait ensuite un rapport
général accompagné d'un supplément d'extraits des rapports spéciaux, et 100 de ces
opuscules furent répartis entre les instances
compétentes à Berne et des groupes industriels ou professionnels importants.

Nous reviendrons, à l'occasion, sur le contenu des rapports spéciaux qui fournissent
quantité d'informations précieuses et constituent tous ensemble une petite encyclopédie
du travail féminin, en Suisse, en 1945. Mais
ce que nous présentons aujourd'hui, c'est la
charte aui devait réair notre vie profession-

du travail féminin, en Suisse, en 1945. Mais ce que nous présentons aujourd'hui, c'est la charie qui devait régir notre vie professionnelle féminine, elle a été longuement discutée par les membres de la commission, confrontée avec les difficultés et les exigences des professions spéciales, elle a fait l'objet des études de la section professionnelle au Congrès de Zurich qui en a adopté les articles; enfin, elle figure en tête du rapport général de Mlle Niggli sur les occasions de travail, dont nous avons parlé plus haut. dont nous avons parlé plus haut.

Principes concernant l'activité professionnelle de la femme

Un tiers environ de l'activité profession-nelle est exercé en Suisse par des femmes, proportion qui est restée sensiblement la mè-me depuis 50 ans. Si l'on tenait compte des paysannes et des femmes de nombreux artisans aidant leur mari, qui ne s'intitulent pas ouvrières professionnelles, le travail des fem-mes prendrait dans la statistique une impor-

tance beaucoup plus grande encore.

La stabilité et l'ampleur du travail féminin appellent les deux constatations sui-

a) Le travail de la femme est absolument

M^{me} D. VALLOTTON

MÉDECIN DENTISTE

Ancienne praticienne au service dentaire scolaire de Lausanne

Lausanne, Av. Ste-Luce 12

Tél. 2 96 52

Consultations sur rendez-vous

nécessaire à l'économie de notre pays; cette dernière, pour maintenir ses pres-tations de qualité, a besoin non seule-ment d'un nombre élevé d'ouvrières, mais ment d'un nombre éleve d'ouvrieres, mais aussi de leurs aptitudes professionnelles particulières. Si notre économie n'avait pas les femmes suisses à sa disposition, elle devrait engager en grand nombre des ouvriers étrangers.

ouvriers étrangers.

La femme doit s'astreindre à un travail rémunérateur pour pouvoir subvenir à son entretien et fréquemment à celui de sa famille ou de certains de ses proches. En se prêtant à l'exercice d'une profession, la femme procure et conserve au pays d'importantes sources de revenus, maintient le standard de vie de la famille suisse et décharge l'Etat de maintes obligations d'assistance. gations d'assistance.

Dans son rapport provisoire du 20 mai 1944 présenté à l'Assemblée fédérale au sujet des mesures à prendre pour procurer des oc-casions de travail, le Conseil fédéral relève casions de travail, le Conseil federal releve aussi «qu'il admet la prétention de la femme de bénéficier de l'égalité de traitement dans l'exercice d'une profession. Notre structure sociale est depuis longtemps telle que la fem-me seule, souvent même la femme mariée, est obligée d'avoir recours à un travail rému-

Pour de 'nombreuses femmes, la profession n'est pas seulement une occasion de gain, mais aussi une raison de vivre. Elle constitue pour elles le moyen de développer leur personalité spirituelle et morale et d'organiser leur existence selon leurs aspirations.

Si en dépit de ces constatations le travail de la femme reste exposé à des attaques sans fondement, notamment en temps de crise, il faut en voir la cause avant tout dans le fait que le public est insuffisamment orienté sur les raisons profondes, de nature économique et morale, qui parlent en faveur de la collaboration de la femme dans la vie professionnelle.

Principes

1. Toute femme désireuse de travailler doit, comme l'homme, avoir libre accès à n'importe quelle profession et pouvoir y exercer son activité dans le cadre des possibilités économiques. Seules les aptitudes et capacités personnelles doivent être déterminantes pour la formation professionnelle et l'exercice de la profession.

Envolée

Hélène Vacaresco (1866-1947)

Il est parfois des jours où l'on rêve d'espace,

Où tout nous semble étroit, où tous les horizons Oppriment le désir de s'envoler qui passe En nous, comme un parfum d'avril dans les

Alors, rien ne paraît assez grand pour nos âmes, Ni les abîmes clairs où vibrent les soleils, Ni les océans bleus qui déroulent leurs lames

Jusque dans les splendeurs des grands lointains

Cette poétesse roumaine, qui vient de s'éteindre à Paris, ne se contenta pas d'être un célèbre écrivain, s'exprimant aussi aisément en français

que dans sa langue maternelle, elle ne restait

BOUVIER

le bon papetier

de la Croix-d'Or

le spécialiste du stylo

2. Il convient donc de donner l'occasion à chacune, même à la jeune fille dépourvue de moyens, de se préparer à une profession correspondant à ses dons naturels, de telle sorte qu'en développant ses aptitudes, les conditions devant assurer son existence soient erréfées soient créées.

3. Afin que la femme n'intervienne nulle part comme facteur de baisse des salaires, il importe que l'homme et la femme touchent le même salaire pour un travail équivalent. Ce sont les prestations réelles qui doivent servir de base à la détermination du salaire.

servir de base à la détermination du salaire. Si des allocations sociales sont consenties, hommes et femmes recevront les mêmes allocations tant que les conditions seront fes mêmes pour les uns et les autres.

4. Sur le marché du travail, les ouvrières doivent être traitées de la même façon que les ouvriers. Si le développement du marché du travail exige des changements de profession, il sera tenu compte, chez les femmes également, de leurs aptitudes personnelles et de leurs expériences professionnelles

nelles.

5. En période de chômage, les offices de placement prendront en considération les per-sonnes les mieux qualifiées pour un travail cement prendront en consideration les per-sonnes les mieux qualifiées pour un travail déterminé et parmi ces dernières en pre-nier lieu celles qui ont besoin-de gagner pour elles et leurs proches, qu'il s'agisse d'un homme ou d'une femme. «Le Problème du chômage ne peut pas être simple-ment résofu en écartant la femme de la production au profit de l'homme» (Rapport provisoire du Conseil fédéral du 20 mai 1944).

1994).

La femme mariée ne doit pas être soumise à des restrictions sur le marché du travail. Tout doit cependant être fait, en renforçant le sentiment de responsabilité des époux et en développant les assurances sociales, pour que la mère puisse se consacrer avant tout à a famille

7. L'occupation des femmes dans les professions où elles excellent doit être encouragée par des mesures propres à améliorer les conditions d'apprentissage et de travail, cas échéant en réduisant les frais d'apprentis-

8. Afin de réaliser entre hommes et femmes une collaboration durable basée sur la confiance, l'objectivité et la loyauté, il y a lieu de renforcer les organisations profes-sionnelles féminines, de stimuler la partici-pation active des femmes dans les associa-

On voudrait s'en aller, fou d'espace sans bords. C'est comme un souvenir des vastes solitudes

Fouetté par le vent froid des intimes angoisses

Dont le chaos obscur encore gronde en nous, Où planais-tu si libre, ô pauvre être qui froisses

Ta tête à tous les murs, ta main à tous les clous? Toi qui suivais le vol des aubes immortelles

Vers le berceau rieur où le blond soleil dort, Qu'as-tu fait des frissons dont tressaillent tes

Où donc les laissas-tu tomber, tes ailes d'or?

Par delà les sentiers, les rocs, les altitudes

Où nos âmes planaient en de larges essors.



Mme POINSO-CHAPUIS en Suisse romande

— Comme vous nous l'avez annoncé d'emblée, Madame, ce n'est pas une confé-rence féministe que vous avez présentée à nos auditoires de Suisse, c'est un témoi-gnage sur les expériences vécues par les Fran-çaises au cours de ces dernières années. Ce témoignage, fut-il identique dans nos villes romandes?

— Le fond resta le même, mais il y eut des variantes de détails et des développements divers selon les questions qui me furent po-

sées.

— Vous nous avez mon'ré que le suffrage féminin a été acquis dans votre pays à la

tions professionnelles ouvertes aux deux sexes et de chercher à créer des organisa-tions professionnelles là où elles font en-core défaut.

1) Commandes à adresser au Secrétariat Féminin Suisse,, Zurich, Merkurstrasse 45, Téléphone 32 33 22.

AVIS IMPORTANT

Au moment où ces lignes paraîtront, les remboursements pour les abonne-ments échus au 31 décembre dernier, et non encore payés, auront été mis à la et non encore payés, auront été mis à la poste: et nous ne pouvons qu'insister auprès de tous nos amis pour qu'ils leur fassent bon accueil. Car ce moment-là, du renouvellement de nos abonnements, est toujours inquiétant pour notre journal, et si toutes celles qui, trop souvent, le laissent tomber froidement et sans un mot d'explication, réalisation combien pous est nécessaite. lisaient combien nous est nécessaire l'aide pourtant minime (50 centimes par mois!) qu'elles nous apportent, nos soucis seraient certainement di-

LE MOUVEMENT FÉMINISTE.

pas cloîtrée dans sa tour d'ivoire et s'intéressait aux questions politiques et sociales. Elle fut char-gée d'importantes missions diplomatiques et déléguée à la Société des Nations AU PETIT CORDON BLEU

Cours permanents de cuisine française : 10 ou 20 leçons de 2 heures. Autres cours : repassage, lingerie, raccommodage, vêtements d'enfants. Terrassière 32 - 1er étage. Tram 12 : Arrêt Villereuse Tél. 4.39.30

[ailes ?

(Chants d'aurore)



faveur (si l'on peut dire!) de deux guerres meurtrières. La Française eut toujours une place prépondérante, dans le pays, sur le plan intellectuel et social. Les vides créés par la guerre de 1914 lui donnèrent l'occasion de la guerre de 1914 un aonnerent i occasion de prendre une place primordiale dans la vie Économique. Une seule objection subsistait encore à l'égard du droit de vote: les ci-toyennes ne sont pas soldats. La guerre de 39 a balayé cet obstacle, il y eut des femmes dans l'armée de 1940 et, dans l'armée clandastine, le dévouement des femmes, jusqu'à la torture et à la mort, fut égal à celui des hommes. Combien ce fut émouvant d'enten-dre une résistante authentique raconter les sacrifices consentis par de toutes jeunes filles, par des femmes inconnues, retournées depuis lors à leur modes'e labeur journalier!

Et vous ne nous avez pas caché les ombres du lableau : les citoyennes appetées brus-quement à remplir un devoir auquel elles rétaient pas préparées, ont tâtonné, ont erré souvent. Mais elles se mettent bravement à la tâche, elles s'informent, lisent, dans la presse, les articles politiques; elles sont tou-jours plus nombreuses aux assemblées élecjours plus nomoreuses aux assemotees etec-torales, elles y amènent mari et enfants. Grâce à la présence de l'élément féminin, ces assemblées, tenues jadis dans les cafés, sont transportées mdintenant dans les salles d'école, les cinémas, sur la place publique. Les Françaises veulent être à la hauteur de leurs nouvelles responsabilités, elles veulent éviter à leurs enfants les terribles expérien-ces du récent passé.

On leur reproche, n'est-ce pas, de soutenir les partis extrêmes ?

- Parfois, mais c'est inexact, elles soutiennent les parlis nouveaux; elles ne peuvent pardonner aux anciens d'avoir conduit la France au bord de l'abime.
- Et l'électeur français, vous a-t-il ac-cueillies avec bienveillance?
- Nous collaborons aisément avec nos camarades masculins; l'homme de la rue ne sourit même pas quand l'une de nous parle en public. L'heure est sérieuse, on n'a pas trop de toutes les bonnes volontés.

Les parlementaires élues (au nombre de 59, la plus forte proportion dans les parle-ments actuels) s'occupent avec succès du statut de la femme, de la protection de l'enfance et de la famille, du ravitaillement, de l'équipement ménager, etc.

— Vous-même, vous avez, Madame, une jeune famille, l'avez-vous emmenée à Paris,



où vos fonctions de député vous appellent?

— Non. Notre centre, c'est Marseille.

C'est là que j'ai mon étude d'avocat, contiée à une collègue compétente, c'est là qu'est
fixé mon foyer, que je laisse en de bonnes
mains pendant les quatre jours hebdomadaires
que je passe à Paris. Si j'avois dù bouleverser l'existence de mon mari ou de mes
enfants, je n'aurais pas accepté d'être candidate à la Constituante, ni à l'Assemblée nationale actuelle. D'alleurs, si je consens à
cette double existence de député et de mère
de famille, c'est parce que la France a besoin de toutes nos forces: certes, le territoire a été libéré, mais il reste encore à libérer
les esprits qui ont été souvent faussés par
ces longues années d'épreuves, de tentations et
de démoralisation. Nous voulons parvenir à
réaliser dans notre pays, la synthèse de la justice et de la liberté. tice et de la liberté.

- Notre climat helvétique doit vous pa-raître bien placide, après ces années dangereuses.
- Pourtant, j'ai été reçue par un public chaleureux, voire enthousiaste...
- chaleureux, voire enthousiaste...

 Trop clairsemé, à notre gré, à Neuchâtel, a Lausanne et à Genève, villes saturées de conférences. A Lausanne vependant, nous écrit notre correspondante, la qualité compensait la quantité: «M. Ch. Bettens, député de Cossonay au Grand Conseil vaudois, le fidèle ami des suffragistes et l'auteur de la motion suffragiste, Mmes Y. von der Aa, Peitrequin et Ch. Muret, trois femmes de conseillers municipaux lausannois, étaient veconseillers municipaux lausannois, étaient venus vous entendre».
- Vos groupes suffragistes m'ont paru par-tout extrémement vivants et intéressants; j'ai été surprise des auditoires que l'on a pu réu-nir à Vevey, malgré un changement de date, ou à Colombier.
- Sans doute, dans les villes où le mou-vement suffragiste est tout jeune, l'enthou-siasme a été encore plus vif?
- Assurément. Il veut beaucoup de monde à Sion où les hommes politiques les plus vue ont pris la tête du mouvement et même des ecclésiastiques réfractaires se con-vertissent. Quant à Fribourg, dans l'aula de la nouvelle université, ce fut la foule, grâce la nouvelle universue, ce lu la jour, grue aux étudiants qui avaient pris en mains la propagande. (Qu'en dites-vous?). Après la conférence, on me fit l'honneur d'une discussion serrée qui se prolongea jusqu'à 1 heure du matin. Jugez par là de l'intégét que soulève le problème.
- J'ajouterai, Madame, que vous l'aviez nté en un discours de tenue admirable. — l'ajouterai, Madame, que vous l'œiez présenté en un discours de tenue admirable. Non, non, ne croyez pas que je vous tresse les couronnes rituelles qu'on a coutume d'of-frir à l'hôte étranger. Mais, au delà du té-moignage que vous wez apporté, vous avez fourni, à chacun, la preuve que l'éloquence d'une femme française ne le cède en rien à celle de ses compatriotes masculins que nous applaudissons bien souvent, et ceci aussi est un araument... et des meilleurs argument... et des meilleurs.

A. W.-G.



DE-CI, DE-LA

La première femme officier d'Etat-civil.

La première femme officier d'Etat-civil.

Mme veuve Bertha Mischler, née Hofstettler, de Schwarzenbourg, a été nommée officier d'état-civil du district de Wahlern; elle a succédé dans ce poste, à son mari. Sa nomination fut adoptée à l'unanimité, parce gu'elle a travaillé dans ces services depuis de nombreuses années avec succès. Ce choix a été approuvé par le gouvernement bernois. En même temps, le gouvernement bernois. En même temps, le gouvernement bernois spécifie que c'est la première fois que semblable fonction est confiée à une femme.

(Neue berner Zeitung). (Neue berner Zeitung).

Le Centre d'informations ménagères et familiales, à Genève.

Il y a un an que ce centre a été ouvert et qu'il fonctionne à la satisfaction générale. On peut en juger d'après le rapport au 31 décembre 1946; le bureau avait alors reçu 954 visiteurs, 250 let-tres, 200 téléphones et compté aux cours mé-

nagers 1016 personnes présentes.
Les informations demandées concernent des problèmes divers; pour tout ce qui touche aux difficultés juridiques, professionnelles, médica-les, etc. on adresse les « clientes » embarrassées aux services plus spécialisés, tels que Service social, consultations juridiques de l'Union des Femmes, dispensaires, bureaux de placements,

Les autres consultations ont eu pour objet les questions ménagères proprement dites: bud-gets à établir, recettes de cuisine, séchage de fruits et de légumes, conserves, conseils d'é-conomie domestique, liste de trousseaux, technique du repassage, de la broderie, du raccommo dage, de la couture, etc.

Les cours de couture, raccommodage, transformations de vêtements, tricotage, cuisine ont lieu régulièrement au Centre, il y a cependant un cours de cuisine régulier, mais trop peu connu, dans le quartier des Pâquis.

Lectrices, vous voyez combien de services le Centre a déjà rendus, faites-le connaître autour

(5 Rond-Point de Plainpalais, ouvert tous les après-midi, samedi excepté, de 2 vendredi matin de 10 à 12 h.).

Les femmes dans la carrière

On sait que l'Angleterre vient d'édicter de nouvelles dispositions qui ouvrent aux femmes la carrière consulaire et la carrière diplomatique. Une des premières à bénificier de ce progrès est Mlle Jacqueline Galland, à Lausanne, atta-chée au consulat britannique à Lausanne pendant la guerre et qui vient d'être nommée pro-consul au moment où son père, M. Maurice Galland, consul, lui-même fils du consul Alfred Galland,

Le premier stade du mouvement fut caractérisé

va prendre sa retraite après 34 ans de service. Nous félicitons Mlle Galland, qui est une Lausannoise, de sa nomination, en lui souhaitant une brillante carrière.

A ce propos, il est intéressant d'étudier quels pays ont ouvert aux femmes les carrières di-plomatiques et consulaires. Les Etats-Unis, le Brésil, la République do-

minicaine, le Chill, la Chine, la France, le Liban, la Pologne, l'Uruguay, la République d'Haîti, L'URSS, comptent des femmes dans leur service diplomatique (qui s'occupe de haute diplomatie et de politique) et dans leurs ser-vices consulaires (lesquels s'occupent de l'indi-vidu à titre de ressortissant du pays que représente le consul).

sente le consul).

Wen que chez eux la loi n'exclue pas les femmes des services diplomatiques, d'autres pays n'ont pas encore songé à utiliser les qualités et les capacités féminines dans les services diplomatiques et consulaires; ainsi la Hollande, la Suède, la Norvège, où pourtant les femmes sont citoyennes. L'Angleterre vient de prendre de nouvelles dispositions, la Belgique va ouvrir la carrière à ses ressortissantes; quatre femmes ont été nommées au Département des Affaires ont été nommées au Département des Affaires étrangères.

a décidé, au Département politique, Berne, que les femmes ne pouvaient être admises dans le service diplomatique qu'à titre de sténo-dactylographes. Ce qui a fait quelque bruit, l'an passé, lorsque le consul suisse de Wellington (Nouvelle-Zélande) a proposé la nomination d'une chancelière fort capable. A une interpella-tion déposée au Conseil national, M. M. Petit-pierre a répondu qu'il était prêt à examiner avec bienveillance les offres de service lui par-venant de candidates de formation universitaire. La création récente des attachés sociaux per-mettrait justement d'utiliser la collaboration féminine. Espérons qu'on y pensera, au Département politique.

L'Ecole Ménagère d'Uttewyl'

Sur les confins du canton de Fribourg du côté bernois, parmi les belles campagnes qui encadrent Laupen d'un collier de verdure, se trouve la Bauerinnen-Schule. Il faut l'avoir visi-tée, cette vraie Maison de la Paysanne, y avoir pénétré, avoir vu le travail de sa Directrice et de ses élèves, pour comprendre ce que ce terme peut comporter de charme, de sens vrai du devoir, d'adaptation intelligente de la jeune fille au milieu qui est le sien, de savoir-faire et de dévouement de la Directrice, en un mot, de vraie grandeur.

On parle toujours de « réhabiliter le travail ménager ». Aurait-il jamais déchu? Et s'il le devait, ce ne serait qu'en des mains inexpertes

 ¹ Ecole fondée en 1929 par MIle B. Schnyder
 — diplômée de l'Ecole Ménagère de Zurich
 Formation approfondie en Suisse et à l'étranger, Formation approximate in Susses et a Tetranger, ex-Directrice d'Ecole ménagère à Flamatt, Brienz, Lenzbourg et Waldhof. Ecole soutenue officiel-lement par le Synode protestant du Canton de Fribourg, assisté par l'Association des Femmes Bernoises et Fribourgeoises.

2 cours de 5 mois donnant droët à un diplôme.

Origine et évolution du mouvement féministe en Chine

Pour bien comprendre la position de la fem-me chinoise moderne dans la vie politique, il faut la considérer à la lumière de son arrière-inlan social, culturel et historique et ne pas oublier que la véritable femme chinoise mène une exis tence conforme aux règles fondamentales de la vie traditionnelle de son pays; qu'elle est res-tée, aujourd'hui encore, étroitement attachée aux rites et usages établis depuis des siècles par ses ancêtres. Ses espoirs, ses craintes, ses aspirations sa stricte discipline morale, son idéal et sa philosophie de la vie, ne sont connus que de quelques rares écrivains qui ont eu des contacts répéavec elle. Jne étude approfondie de l'ancien système

Une étude approfondie de l'ancien système social chinois nous apprend, entre autres faits que même à l'aurore de la civilisaintéressants, que même à l'aurore de la civilisa-tion certaines femmes ont joui d'une liberté pour le moins égale à celle des hommes, et leur statut social n'était en aucun point inférieur au leur Par ailleurs, la femme en Chine n'a jamais été tenue à l'écart de toute activité politique et la participation du sexe faible à la vie publique, est en fait une ancienne tradition. Les femmes ont joué un rôle actif dans la po-

litique du pays, particulièrement au début de la dynastie Shang; il leur est même arrivé de représenter une véritable force politique! Tel representer in evertage force poinque: rest le cas de l'impératrice Lu, — de la dynastie Han (208-220) — qui tint le sceptre impérial durant plusieurs années et fut reconnue comme le chef légitime du pays. Quant à la princesse Wu, de la dynastie T'ang (618-906), elle eut P'occasion de fournir maintes preuves de sa gran-de habileté dans la conduite de son empire et possédait des qualités intellectuelles incontestables. C'est elle qui eut le courage de proclamer bles. C'est elle qui eut le courage de proclamer l'égalité des droits pour les deux sexes! Aussi les femmes à cette époque furent-elles admises aux examens publics, et des charges officielles leur furent confiées. Malheureusement, avec la disparition de cette énergique souveraine, ces pérogatives furent abolies et tout le système s'effenter. Consendent l'unificities respectes l'inchargement l'inchargement l'inchargement l'inchargement l'inchargement l'inchargement. fondra. Cependant, l'initiative prise par l'impé-ratrice Wu ne fut pas unique dans son genre et l'expérience fut tentée par un empereur au cours du troisième siècle après J.-C. Sous son règne, les femmes eurent accès à la vie publi-que. Régulièrement, au cours des siècles, des partisans du droit des femmes ont élevé la voix en leur faveur; cependant, quels qu'aient été les avantages et privilèges qui leur furent accordés, ils furent toujours de courte durée.

La lutte pour l'égalité des droits intéresse quelque 200 millions de femmes en Chine. De grands chefs, des hommes influents, se sont raliés aux nouvelles idées dès lors qu'ils ont appris à connaître et apprécier leurs compatriotes; ils les ont vues à l'œuvre sur les champs de betrille sur course de les compa de bataille au cours de la guerre et leur ren-dent justice. De leur côté, la grande majorité des femmes instruites ont pris conscience de leur responsabilité à l'égard de la grande masse de leurs sœurs moins privilégiées, et c'est dans le but d'obtenir un meilleur statut pour la femme qu'elles ont participé aux divers mouvements

de réforme récents.

L'histoire de la lutte des femmes chinoises pour l'égalité des droits peut être résumée briè vement; son début remonte évidemment à la proclamation de la République en 1911, qui a marqué l'aurore de la nouvelle Chine, avec le changement politique d'une forme monarchique de gouvernement à une forme démocratique. Ce bouleversement donna naturellement naissance à une plus grande liberté d'expression et fournit aux femmes l'opportunité d'affirmer leurs droits. par les revendications d'un groupe de femmes chinoises en 1912, qui réclamèrent le droit de vote. Plus tard, deux chefs importants du Kuomingtang, Tang Chun-ying et Chang-Han-ying, se firent les champions de l'égalité des droits pour les deux sexes. Ils présentèrent un projet dans ce sens au gouvernement provisoire, ayant à sa tête le Dr Sun Yat-sen, qui se montrait fa-vorable aux revendications féministes. Malheureusement, le projet fut battu en brèche par la ma-jorité réactionnaire qui était restée attachée aux anciennes traditions conservatrices, en dépit des modifications survenues dans la forme du gouvernement. Cependant, lorsque le gouvernement provisoire s'établit à Canton, plusieurs femmes furent élues membres de l'assemblée. Quelques années plus tard, soit le 30 mars 1921, plus de 700 femmes prenaient part à une grande mani-festation. Le principal motif de cette agitation était d'obtenir qu'une clause fût ajoutée à la constitution, garantissant aux femmes le droif de vote. Il faut chercher l'origine initiale de l'organisation pour le suffrage des femmes dans Porganisation pour le suffrage des femmes dans les écoles supérieures du gouvernement. Dans ces institutions, fréquentées par des étudiantes de presque toutes les régions de la Chine, on professait des idées progressistes qui furent in-troduites dans les provinces lorsque les élèves retournèrent vivre dans leur famille. Bientôt, des clubs de femmes furent organisés dans dides clubs de femmes turent organises dans di-verses localités, dirigés par ces étudiantes. Au cours des années 1921-1922, elles fondèrent une association pour le suffrage des femmes et une Ligue, avec des sections dans les différentes pro-vinces. L'association pour le suffrage des fem-mes avait élaboré un programme dont le but es-ceptiel était d'obtenir. Paphilition de tous les resentiel était d'obtenir l'abolition de tous les articles de la Constitution qui tendaient à favoriser les hommes de manière à protéger leur indépen-dance économique. En même temps, la Ligue

pour les droits de la femme réclamait la liberté et l'égalité pour les deux sexes. En octobre 1922; la présidente, M^{lle} Chou, accompagnée de trois autres personnalités féminines éminentes, présențait au Parlement une pétition, portant la si-gnature de 500 femmes, appartenant à toutes les classes sociales de la population, et réclamant certaines réformes. Une résolution en cinq points fut présențée au Dr Sun Yat-sen pour solliciter son appui et sa collaboration. Rapidement, le nouveau mouvement s'étendit dans les nombreuses provinces de la Chine. En 1924, des associa-tions s'étaient formées un peu partout dans le pays. Cette croisade en faveur du suffrage des femmes et de l'égalité des droits, remporta quel-que succès et certaines requêtes ont été admises depuis dans les constitutions provinciales. Quelques provinces, y compris le Kwangtung, Hunan, Chékiang et Szechuan ont accordé la «franchise» aux femmes. Ceci n'est sans doute qu'une victoire partielle et la bataille n'est pas encore entièrepartiere et la batatite de ses pas chore enterente ment gagnée, quoique les femmes en Chine oc-cupent aujourd'hui une place importante dans la politique du pays; le 30 % d'entre elles ont des situations officielles. Le président du Conseil politique du peuple, un congrès de temps de guerre, est une femme, Dr Wu Yi-fang, qui a été déléguée par la Chine à la Conférence des Nations Unies, siégeant à San Francisco (avril-juin, 1945).

En outre, le fait que des hommes éminents, influencés par le nouvel esprit qui déferle sur la nation, se sont joints aux femmes dans la lutte en faveur de l'égalité des droits, a été un grand encouragement pour les dirigeants des diverses organisations étéministes; elles ont pleinement conscience du rôle que la femme chinoise est désormais appelée à jouer dans la destinée de son pays.

Fanny May.